

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



17 octobre 2023

SESSION ORDINAIRE 2023-2024

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**en faveur de l'amélioration de la politique de promotion de la santé
visant à prévenir les chutes des personnes âgées**

déposée par M. Ahmed MOUHSSIN, M. Ibrahim DONMEZ, M. Hasan KOYUNCU,
Mme Nicole Nketo BOMELE, Mme Leila AGIC et Mme Farida TAHAR

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales,
de la Famille et de la Santé

par Mme Latifa AÏT-BAALA

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Exposé des auteurs de la proposition de résolution.....	3
3. Discussion générale	5
4. Examen et vote du préambule et du dispositif	8
5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution	9
6. Approbation du rapport.....	9
7. Texte adopté par la commission.....	9

Ont participé aux travaux : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Ariane de Lobkowitz, M. Ibrahim Donmez, Mme Zoé Genot, M. Jamal Ikazban, Mme Gladys Kazadi, M. Hasan Koyuncu, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé a procédé, en sa réunion du 17 octobre 2023, à l'examen de la proposition de résolution en faveur de l'amélioration de la politique de promotion de la santé visant à prévenir les chutes des personnes âgées, déposée par M. Ahmed Mouhssin, M. Ibrahim Donmez, M. Hasan Koyuncu, Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Leila Agic et Mme Farida Tahar.

1. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 9 membres présents, Mme Latifa Aït-Baala est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé des auteurs de la proposition de résolution

M. Ahmed Mouhssin (premier auteur) explique que la chute chez les personnes âgées est un enjeu majeur de santé publique en Belgique. En effet, les chutes occasionnent 4 décès sur 5 chez les personnes âgées – les suites de ces chutes entraînant le décès. Plus de 60 % des personnes âgées vivant à domicile sont concernées par ce phénomène, et en maisons de repos, ce chiffre monte à 70 % des résidents faisant au moins une chute par an. Ces statistiques sont d'autant plus alarmantes qu'elles sont susceptibles d'augmenter dans les années à venir, compte tenu de la croissance démographique des plus de 65 ans en Europe.

Ces chutes ont des conséquences multiples : physiques, psychologiques et sociales. Elles fragilisent les victimes, les rendant plus vulnérables, notamment face à la possibilité de chuter à nouveau. Ce risque s'accroît considérablement avec l'âge et les problèmes de santé associés. De plus, il faut prendre en compte la charge budgétaire publique en matière de soins de santé qui risque d'augmenter en raison de ces chutes.

Selon une enquête de l'Institut scientifique de santé publique belge, 45 % des personnes âgées victimes d'une chute indiquent qu'elles n'ont pas reçu de conseils pour les prévenir à l'avenir. L'incidence des chutes chez les personnes âgées est plus élevée en Région bruxelloise (24,5 %) qu'en Région flamande (17,4 %) et en Région wallonne (15,6 %).

Malgré les efforts consentis, il est impératif de renforcer la politique de promotion de la santé à Bruxelles. Il est essentiel d'étendre la mise à disposition des informations – concernant les facteurs de

risque, les moyens de prévention et les services de santé aptes à conseiller ou orienter sur cette problématique – à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans ainsi qu'à leurs proches.

Il est également crucial de mesurer et d'analyser le phénomène afin de connaître les diverses causes de chute des personnes âgées ainsi que leurs conséquences, tant au sein des institutions qu'à leur domicile. En amont de la prise de décision, un repérage et un dépistage concernant l'altération physique des personnes âgées sont nécessaires.

Il existe des initiatives internationales : la France, l'Allemagne, le Danemark et la Suède ont développé des bonnes pratiques pour contrer ce phénomène. Ces initiatives comprennent l'investissement dans des technologies préventives, la promotion d'un environnement bienveillant et sécurisant, l'aménagement des villes et l'accessibilité aux commerces.

Le député prend comme exemple belge la campagne flamande « Week van de valpreventie » qui sensibilise chaque année les citoyens aux risques des chutes et aux outils de prévention. De plus, des études comme celle de l'Inserm, organisme de recherche scientifique public français dédié à la santé humaine, en France montrent que des programmes adaptés peuvent avoir un impact significatif sur la réduction des chutes.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à ces chutes. Parmi eux, le manque d'activité physique est souvent cité. Une étude réalisée par l'Inserm a démontré que des actions ciblées sur les personnes âgées, notamment l'activité physique adaptée et la prévention, peuvent réduire les chutes de 20 % à 25 %.

Mais d'autres éléments, moins évidents, jouent également un rôle significatif :

- les médicaments : certains médicaments peuvent affecter l'équilibre ou causer une somnolence;
- la vision : le changement de lunettes ou l'absence de lunettes peuvent provoquer des chutes;
- les chaussures : le port de chaussures inadaptées ou usées peut augmenter le risque de glissade ou de trébuchement. Il est par ailleurs recommandé de choisir des chaussures offrant un bon soutien et une semelle antidérapante;
- les animaux de compagnie : bien que la possession d'un animal de compagnie puisse augmenter l'activité physique des personnes âgées, elle peut aussi augmenter le risque de chute à l'intérieur du domicile.

Les auteurs de cette proposition de résolution ont donc dressé une série de recommandations :

1. commanditer une étude documentant les causes et les conséquences des chutes et faisant état des outils et moyens de prévention et de sensibilisation les plus adaptés à la population des personnes âgées dans l'espace public ainsi qu'au sein de leurs lieux de vie;
2. fixer des objectifs de réduction des chutes chiffrés et réalistes dans les cinq ans sur base de l'étude scientifique documentant les causes et les conséquences des chutes et faisant état des outils et moyens de prévention et de sensibilisation les plus adaptés à la population des personnes âgées dans l'espace public ainsi qu'au sein de leurs lieux de vie;
3. inviter la section « Promotion de la santé » du Conseil consultatif francophone bruxellois de l'Aide aux personnes et de la Santé à se réunir afin d'évaluer les politiques de la Commission communautaire française en matière de prévention des chutes et d'élaborer des recommandations;
4. renforcer le soutien et l'accompagnement des associations organisant des pratiques d'activités physique adaptée aux personnes âgées;
5. renforcer la sensibilisation à la problématique de santé publique que représentent les chutes et d'encourager la pratique d'activité physique auprès des personnes âgées à travers diverses campagnes de sensibilisation ciblées en collaboration avec les hôpitaux bruxellois, les maisons médicales et les associations;
6. organiser un système d'évaluation systématique en offrant l'opportunité à chaque personne âgée à partir de 65 ans de bénéficier de la visite d'un ou d'une ergothérapeute au sein de son lieu de vie dans le but d'identifier et de réduire les risques de chutes (liés à l'aménagement du domicile, à la présence d'un animal de compagnie, etc.);
7. améliorer et promouvoir les aides à l'aménagement d'un logement adapté afin d'éviter les chutes;
8. organiser annuellement une Journée de promotion de la santé du pied ainsi qu'une Semaine de prévention contre les chutes auprès des personnes âgées et de leurs proches;
9. promouvoir un état nutritionnel optimal des personnes âgées, notamment via des conseils personnalisés à la suite d'une consultation diététique pendant et après la période d'hospitalisation, de manière à diminuer les risques de rechutes et de complications;
10. promouvoir l'information au sujet des prestations et remboursements par les ophtalmologues, les podologues, les kinésithérapeutes, les orthopédistes, les ergothérapeutes, les diététiciennes et diététiciens auprès des personnes âgées et de leurs proches ainsi que sur les aides matérielles individuelles pouvant aider à prévenir les chutes;
11. promouvoir et développer la zoothérapie au sein des diverses institutions d'accueil et de soins comme pratique travaillant l'équilibre, la perception des distances et de l'espace, la coordination des mouvements au sein des institutions d'accueil soutenues par la Commission communautaire française et d'adapter l'accueil des animaux au sein de celles-ci;
12. soutenir les personnes âgées qui souhaitent garder un animal de compagnie en préconisant la possibilité de faire appel à un « *pet sitter* » bénévole en cas d'incapacité de s'en occuper quotidiennement;
13. sensibiliser les personnes âgées qui possèdent un animal de compagnie face au risque de chutes que celui-ci peut représenter et leur apporter le soutien nécessaire concernant le dressage de leur animal et les aménagements nécessaires au sein de leur lieu de vie;
14. promouvoir l'information et l'accès aux services de télévigilance de la Commission communautaire française pour les personnes âgées vivant seules à domicile et évaluer régulièrement l'utilisation des dispositifs dans l'objectif de prévenir les chutes à domicile;
15. renforcer la formation du personnel (aides ménagères, personnel soignant, etc.) à domicile et au sein des institutions d'accueil soutenues par la Commission communautaire française concernant la prévention des chutes chez la personne âgée.

Ces recommandations, si elles sont mises en œuvre, peuvent grandement contribuer à améliorer la sécurité et le bien-être des aînés.

M. Ibrahim Donmez (co-auteur) remercie M. Mouhssin, dépositaire principal ce texte, et se dit très heureux d'être présent ce jour afin de discuter des chutes des personnes âgées.

Il explique avoir déposé un texte, quelques mois auparavant, en Commission communautaire com-

mune, mettant davantage l'accent sur la prévention et sur l'analyse des risques en maisons de repos. M. Mouhssin élargit la thématique à l'ensemble des personnes âgées, au sein du texte soumis à examen ce jour, ce à quoi le député adhère complètement.

En effet, l'accent doit être mis sur cette thématique car les personnes âgées font partie intégrante de la société, au sein de laquelle leur nombre ne fait que croître. Cette proposition de résolution a, dès lors, pour but de poser un cadre et de fournir une référence quant à la manière dont la prévention des chutes en maison de repos et à domicile doit être mise en place.

Il importe que le Gouvernement bruxellois porte une attention particulière sur ces problématiques et y déploie toute l'énergie nécessaire. Cela devra être bien intégré dans toutes les politiques bruxelloises et ce, dès la prochaine législature.

3. Discussion générale

Mme Latifa Aït-Baala (MR) souhaite exprimer sa reconnaissance envers les auteurs du texte pour avoir mis en lumière cette problématique cruciale. Bien que dans l'opposition, elle partage l'importance de la prévention des chutes chez les personnes âgées. C'est indéniablement une préoccupation majeure pour le groupe MR.

La fréquence et la gravité de ces chutes représentent un véritable défi de santé publique, et des actions substantielles doivent être entreprises, ce qui n'a pas encore été fait à ce jour par le Gouvernement. Ces chutes provoquent non seulement des blessures physiques et psychologiques, mais engendrent également une perte d'autonomie considérable. Après une hospitalisation ou une admission en institution, les aînés sont malheureusement exposés au syndrome du glissement, pouvant, dans les cas les plus graves, entraîner le décès des personnes concernées.

En effet, une proposition de résolution similaire a été votée à la même période l'année précédente au sein de la Commission communautaire commune. Celle-ci portait principalement sur les chutes en institution. Aujourd'hui, le texte examiné élargit la perspective en abordant la prévention des chutes pour l'ensemble des personnes âgées, mettant ainsi en avant une approche globale et inclusive pour garantir la sécurité et le bien-être des aînés.

Elle note également le fait que cela peut se faire par le biais d'une promotion du suivi nutritionnel après des hospitalisations, par la promotion et le développement de la zoothérapie, par le soutien des personnes âgées dans la garde de leurs animaux domestiques

voire encore par le renforcement des campagnes de sensibilisation.

Si le groupe MR soutiendra ce texte, il souhaite avant tout voir des actes au-delà des bonnes intentions. De quelle manière le Gouvernement s'est-il saisi du texte adopté l'année dernière en Commission communautaire commune ?

La députée s'interroge également sur la réforme d'agrèments pour les MR/MRS qui est toujours attendue.

Elle demande donc des actions immédiates et des engagements clairs quant à la mise en œuvre de ces mesures. Il est impératif que ce Gouvernement se saisisse du texte examiné ce jour afin de veiller à la complémentarité avec celui de la Commission communautaire commune. N'était-ce pas le but du PSSI ? La députée restera vigilante quant au suivi qui sera accordé à cette proposition de résolution par le Gouvernement.

M. David Weytsman (MR) considère ce texte vraiment intéressant. Néanmoins, il souhaite, à quelques mois des élections et après une législature complète, éviter de donner l'impression, à celles et ceux qui suivent les travaux de ce Parlement, de présenter des textes contenant uniquement des grandes généralités. C'est pourquoi, il souhaite appréhender correctement les implications budgétaires de ce texte et, en particulier, les implications pour les secteurs publics et privés qui en dépendent.

Pour ce qui concerne le point 1, s'il est pertinent de commanditer une étude documentant les causes et conséquences de ces chutes, il se demande à quel type de questions elle répondrait, sachant que certaines causes sont déjà avancées dans les développements de cette proposition de résolution.

Pour ce qui concerne le point 4, le député y identifie deux idées : le renfort en matière de sensibilisation à la problématique et l'encouragement à la pratique d'une activité physique. Les professionnels étant déjà sensibilisés à cette problématique, qu'est-il demandé au sein de ce texte ?

Pour ce qui concerne le point 5, il se demande ce que cela implique concrètement.

N'existe-t-il pas suffisamment de soutien, à l'heure actuelle, ce qui expliquerait une volonté de mettre davantage l'accent sur cette problématique ? Cela constitue-t-il uniquement une demande d'agrèments ou de financements supplémentaires ?

Par ailleurs, pour quelle raison les maisons de repos ne sont-elles pas citées comme acteur potentiel ?

Le député ajoute que le principal problème de cette proposition de résolution est que si les développements sont certes intéressants, ils ne permettent pas d'expliquer la teneur des propositions formulées.

Pour ce qui concerne le point 6, le député pensait qu'un tel système d'évaluation existait déjà, ayant lui-même eu l'occasion d'en prendre connaissance. Qu'est-il donc demandé au sein de ce texte ?

Pour ce qui concerne le point 7, il déplore la manière dont est rédigé ce point. En effet, de nombreuses actions sont déjà mises en place en matière d'aide à l'aménagement d'un logement adapté.

Il rappelle que le groupe MR avait déposé un texte à ce sujet qui n'avait pas été adopté par la majorité. Quelles sont les demandes spécifiques à cet égard puisque chacun est conscient de cette problématique et qu'il existe de telles aides dans le privé comme dans le public ?

Pour ce qui concerne le point 11, le député affirme bien connaître la problématique puisqu'il accompagne des enfants dans cette approche. Dès lors, puisque cela existe déjà, qu'entendent les dépositaires du texte par « développer la zoothérapie » ? Est-ce une demande d'agrément, de soutien à des appels à projets ?

Pour ce qui concerne le point 12, il se demande dans quelle mesure il serait utile de subsidier des « *pet sitter* », sachant que de tels réseaux d'aide existent déjà via les communes. S'il trouve l'idée sympathique, il se demande néanmoins comment financer une telle demande.

Enfin, pour ce qui concerne le point 15, le député questionne les dépositaires de ce texte quant aux manquements actuels en matière de formation, puisqu'il connaît moins bien cette problématique.

M. Ahmed Mouhssin (premier auteur) explique tout d'abord, pour ce qui concerne le point 4, avoir rencontré plusieurs associations et maisons médicales qui développent des projets intéressants mais qui ne sont pas suffisamment mis en lumière.

Lors du lancement des appels à projets pour le Plan stratégique de Promotion de la santé 2023-2027, un appel à projets fut orienté sur la problématique des personnes âgées. Or, il n'a reçu que peu de candidatures.

Dès lors, le constat qui en est tiré est cette nécessité de sortir ces projets existants de l'ombre, tout en renforçant le soutien qui leur est apporté au travers de ce plan. Il convient également de sensibiliser toutes les associations à la problématique des chutes, ce qui renforcerait le soutien de manière indirecte.

Pour ce qui concerne le point 5, les maisons de repos font l'objet d'un texte déposé en Commission communautaire commune, comme expliqué par M. Donmez. La volonté ici était de ne pas se montrer redondant.

Pour ce qui concerne le point 6, il confirme que ce système d'évaluation, même s'il existe probablement à Bruxelles Ville, n'est pas instauré de manière systématique dans toutes les communes bruxelloises, au contraire.

Il ajoute que les propositions rédigées au sein de ce texte découlent des discussions avec le terrain et des demandes y émanant. Dès lors, si de telles expériences existent, l'idée est de s'en inspirer afin de les développer sur tout le territoire bruxellois.

Pour ce qui concerne le point 11, si M. Weytsman considère que c'est fort développé en région bruxelloise, le député constate pour sa part un manque évident de sensibilisation. Or, les effets positifs de la zoothérapie sont prouvés et, si des actions existent, elles ne sont pas suffisamment mises en lumière.

Pour ce qui concerne le point 12, le député met l'accent sur le mot « *bénévole* » qui implique de ne pas être payé. En l'occurrence, les seuls coûts afférents relèveraient de la coordination et de l'information.

Il s'agit d'une composante essentielle du soutien apporté aux personnes âgées car les animaux de compagnie permettent à ces personnes de conserver une forme d'activité physique par le biais de la promenade. Malheureusement, certaines personnes âgées ont des chiens qui ont besoin de plusieurs sorties par jour, ce qu'elles n'ont plus la force de faire.

L'idée est donc de maintenir l'animal à domicile en imaginant une collaboration avec des « *pet sitter* » bénévoles qui permettraient à la personne âgée de sortir, au moins, quelques fois par semaine.

Pour ce qui concerne le point 15, il confirme qu'aucune sensibilisation n'est actuellement mise en place à destination des aides-soignants et des aides ménagères. Or, ce sont sans doute les personnes le plus en contact avec la personne âgée et donc le plus à même d'identifier des éléments non adaptés au sein du domicile.

Le député met cette problématique en lien avec les points 1, 2 et 3 de cette proposition de résolution car lorsque la société est confrontée à un si grand nombre de chutes malgré les dispositions mises en place, il importe d'avoir un regard précis et scientifique sur la situation afin d'identifier les points d'amélioration.

En Belgique, il existe un véritable problème de chiffrage et de récolte de données, en particulier à Bruxelles qui ne dispose d'aucune cartographie de la situation. Aujourd'hui, il n'existe pas de consensus, ni sur les chiffres, ni sur les principales causes de ces chutes.

C'est pourquoi, il est proposé d'inviter la section « Promotion de la santé » du Conseil consultatif afin qu'elle se penche sur ces propositions.

Dans un troisième temps, il sera ainsi question d'intégrer les éléments ressortis de cette évaluation au sein du prochain Plan stratégique de Promotion de la santé. Cela prendra davantage de temps, mais ces trois premiers points de la proposition de résolution soumise à examen ce jour peuvent être enclenchés le plus rapidement possible.

M. Ibrahim Donmez (co-auteur) confirme que les données relatives aux chutes des personnes âgées n'étaient auparavant pas du tout perceptibles. C'est pourquoi, en 2010, le député a initié, à Bruxelles, une étude. En tant que responsable dans une maison de repos, il lui était possible de commencer à relever le nombre de chutes et à en déceler les causes. Ensuite, divers tests ont été réalisés afin d'observer si les personnes âgées se trouvaient dans une situation à risque, afin de récolter des données au regard de la glycémie, de la tension, etc.

Le député a remarqué que ces données n'étaient pas exploitées à bon escient par les institutions. Aujourd'hui, le texte de M. Mouhssin permet, non seulement, d'utiliser ce type de données, mais également de les élargir et d'en faire la promotion tant auprès de la première ligne que de la seconde ligne et ce, sans avoir à débloquer des budgets importants.

Pour ce qui a trait à la zoothérapie, le député explique l'avoir lui-même pratiqué et donc témoigne de ses effets bénéfiques. Elle offre une meilleure psychomotricité et permet d'améliorer l'équilibre des personnes âgées, ne serait-ce qu'au travers d'une promenade avec un chien.

Enfin, pour ce qui concerne la formation du personnel soignant, il précise qu'auparavant, les kinésithérapeutes et ergothérapeutes n'étaient pas nécessairement formés en la matière. C'est pourquoi, des réunions pluridisciplinaires ont été organisées afin de mettre l'accent sur ces données.

Ainsi, tant que les chiffres relatifs au nombre de personnes sujettes aux chutes – qui parfois en décèdent – ne diminuent pas, cela témoigne d'un manque de prévention et de communication en la matière et ce, envers toutes les personnes concernées par cette problématique.

M. David Weytsman (MR) cite les chiffres d'une enquête menée en 2019 en Région bruxelloise sur l'incidence des chutes sur les 65 à 74 ans. Cette enquête relève des chiffres d'une hauteur de 23 %, ce qui est certes très élevé, mais qu'une évolution positive devait être notée puisqu'en 2013, ces chiffres s'élevaient à hauteur de 48 %.

Le député se dit en accord avec les éléments proposés dans ce texte mais il déplore que celui-ci ne soit pas suffisamment détaillé au regard de mesures concrètes à mettre en place – ce qui en fait une proposition de résolution « fourre-tout ». Quelle que soit la majorité future, ce texte, qui sera probablement voté à l'unanimité, l'engagera à y donner un suivi concret.

Or, en cinq années de législature, le Gouvernement bruxellois a, à plusieurs reprises, décidé de ne pas donner suite à des résolutions qui, pourtant, avaient été votées à l'unanimité – notamment, la résolution visant à promouvoir une nuit annuelle des sports en Région bruxelloise, adoptée par le Parlement francophone bruxellois. Il cite également la résolution contre le harcèlement sexiste dans les transports en commun, adoptée par le Parlement bruxellois, pour laquelle seulement un tiers des recommandations ont été mises en place.

Dès lors, il faut se rendre compte que chacune des propositions reprises dans le texte soumis à examen ce jour aurait pu faire l'objet d'une résolution.

Qu'est-il concrètement demandé au regard de la zoothérapie ou du soutien à apporter aux associations organisant les pratiques d'activité physique ? Faut-il davantage de financements ? Comment débloquer ces financements ?

Si l'évaluation prônée par cette proposition de résolution n'est pas encore systématique, comment faire en sorte qu'elle le soit et pour quels moyens financiers ?

Comment promouvoir davantage et améliorer le système d'aides à l'aménagement d'un logement adapté actuellement mis en place en région bruxelloise ?

Certes, le député entend que le Parlement puisse avoir des ambitions, mais il ne souhaiterait pas que le prochain Gouvernement décide de ne pas mettre en

application cette résolution par manque de demandes concrètes ou de moyens financiers.

Le groupe MR ne souhaite pas se montrer poujadiste, ni à l'égard de la majorité et de ses propositions, ni à l'égard du Gouvernement et des moyens qui lui sont alloués.

M. Ahmed Mouhssin (premier auteur) n'abordera pas le fait que le Gouvernement choisisse ou non d'apporter un suivi aux résolutions adoptées par le Parlement, car ce n'est pas le sujet du texte soumis à examen ce jour.

En effet, il aurait été possible de déposer une résolution pour chaque proposition formulée mais ce n'est pas la façon de faire de cette majorité, qui souhaitait rédiger un texte clair, cohérent et complet, contenant diverses lignes d'action.

Il ajoute que qualifier ce texte de « fourre-tout » n'est pas courtois et, dès lors, il propose à M. Weytsman de trouver un équilibre sur un texte qui se veut consensuel.

Le député rappelle ce qu'il a évoqué *supra*, à savoir que les actions mises en place par certaines associations travaillant avec des personnes âgées sujettes aux chutes sont encore trop confidentielles. Ainsi, une série de publics concernés ne sont pas encore touchés et il importe de s'assurer qu'ils le soient.

Par ailleurs, ces associations travaillent avec des moyens insuffisants, ce qui constitue une faiblesse qu'il souhaitait pointer du doigt afin que leur soutien soit renforcé.

Dans le cadre de la politique de promotion de la santé, la Commission communautaire française travaille avec une enveloppe plutôt fermée qui sera prochainement indexée.

De plus, dans quelques années, un nouveau débat aura lieu au regard de la rédaction du prochain Plan stratégique de Promotion de la santé. Grâce au travail qui sera effectué en amont par les députés – au travers d'interpellations et de questions adressées au Gouvernement sur base de cette résolution –, il sera possible d'affiner les politiques reprises au sein de ce plan.

Le député ne dispose pas d'un plan financier précis à fournir au regard de cette proposition de résolution mais il remercie le député pour son soutien envers les actions proposées dans ce texte.

M. Ibrahim Donmez (co-auteur) souhaite mettre en avant les résultats d'un rapport publié par Sciensano cette année qui se révèlent précis : 45 %

des personnes âgées victimes de chutes n'ont pas reçu de conseil. Aujourd'hui, la moitié de ces personnes n'ont pas reçu d'information au regard de leur problématique. Si un texte visant à en faire la promotion peut aujourd'hui être adopté, il importe de le soutenir. C'est pourquoi, il se dit heureux de la décision de M. Weytsman de voter positivement ce texte.

M. David Weytsman (MR) rappelle que l'expression « fourre-tout » a été utilisée à plusieurs reprises par la majorité envers le groupe MR lors du dépôt de certaines stratégies générales – notamment, la stratégie générale dans le cadre des problématiques de santé mentale ou encore du « *handfriendly* ».

Il avait été reproché au groupe MR, à juste titre, de ne pas expliciter suffisamment les demandes faites au Gouvernement. Au regard du texte soumis à examen ce jour, il attire donc l'attention des dépositaires sur des mots tels que « soutien » ou encore « amélioration » qui ne sont pas assez précis.

Lorsqu'il choisit de voter une résolution ou n'importe quel autre texte, il souhaite que le Gouvernement le mette en place, par mesure de respect envers le Parlement et le travail effectué en son sein.

Néanmoins, si le Gouvernement fait face à des contraintes budgétaires et qu'il ne perçoit pas comment opérationnaliser concrètement certaines des demandes du Parlement, cela implique peut-être que le texte adopté n'était pas rédigé de manière optimale. Confiance devra être ici faite au prochain Gouvernement au regard du suivi accordé à cette proposition de résolution.

4. Examen et vote du préambule et du dispositif

Premier considérant

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Considérannts 2 à 9

Ils ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 9 membres présents.

Premier point du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Points 2 à 15 du dispositif

Ils ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 9 membres présents.

**5. Vote de l'ensemble
de la proposition de résolution**

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

6. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte tel qu'il figure dans le document 120 (2022-2023) n° 1.

La Rapporteuse,

Latifa AÏT-BAALA

Le Président,

David WEYTSMAN

